

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Patrick QUIVRIN, (P. M. MAUGER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Isabelle VILLEY DESMESERETS (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme POLEYN)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM2)

DEL20240923_13	Présents : 24	Pouvoirs : 4	Abstentions : 7	Suffrages exprimés : 21	Pour : 21	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 19/09/2024

Il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BP2024 en investissement, qui concernent des opérations d'ordre entre sections.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité des votes exprimés, avec 7 abstentions¹, d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL 2024 – DM2					
M57					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
16	Remboursement Emprunts - cautions	89 998,61€	27	Autres Immobilisations Financières	89 998,61€
168748	Solde de l'avance remboursable consentie par le B. principal au B. locations suite à sa dissolution	89 998,61€	27638	Solde de l'avance remboursable consentie par le B. principal au B. locations suite à sa dissolution	89 998,61 €
041	Opérations patrimoniales	60 000€	041	Opérations d'ordre dans la section	60 000€
2313	Avance sur travaux restaurant scolaire - Intégration frais d'études sur travaux	60 000,00 €	238	Remboursement avance sur travaux	
			2031	restaurant scolaire et intégration frais d'études	60 000,00 €
TOTAL		149 998,61 €	TOTAL		149 998,61 €

Imp° : chapitre/article d'imputation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le - 1 OCT. 2024
Certifié exécutoire.

¹ MM Chauvois (+ le pouvoir de Mme Naudot), Meslé, Tison, Frenod et Mmes Segaud Castex et Le Bas s'abstiennent.